

C30/37  
XF1

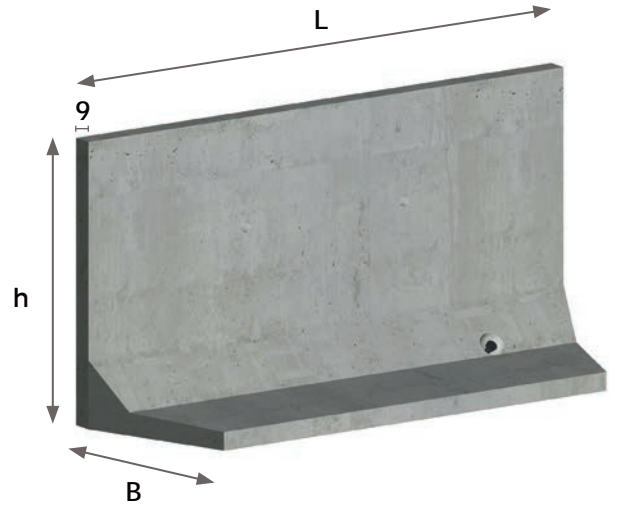
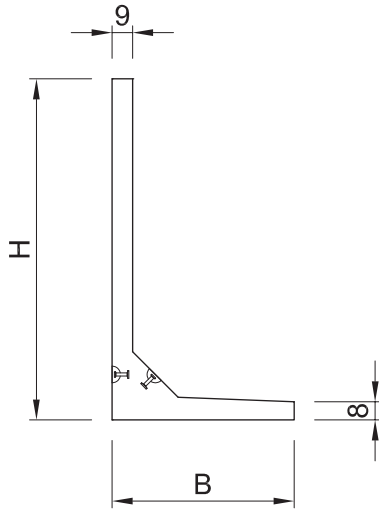
FINITION  
LISSE

EP  
**9**

S  
1 À 2 t/m<sup>2</sup>

φ  
30° | 35°

ANGLE

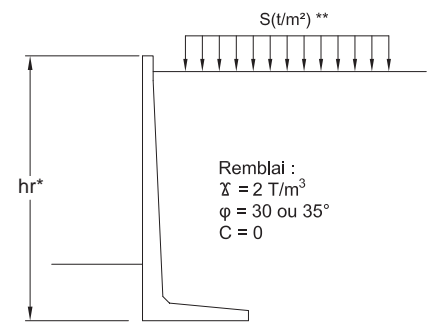


h	B	L	Poids	L	Poids
50	40	2,46	450	5	X
75	50	2,46	641	5	X
100	65	2,46	995	5	2030
125	75	2,46	1188	5	2424
150	80	2,46	1353	5	2760
175	88,5	2,46	1538	5	3140

## DOMAINE D'EMPLOI DES MURS XXL

Les tableaux ci-dessous indiquent **les valeurs limites d'emploi**. Ces valeurs sont données en fonction de **la portance minimale à l'ELS du sol de fondation (2 bars)**, qui fera l'objet d'une vérification In situ par l'entreprise mandataire. Ce tableau est donné pour **une densité de 2 t/m<sup>3</sup>** et **deux valeurs courantes de l'angle de frottement interne du remblai** soutenu par les murs, soit **30° et 35°**.

Nos murs de soutènement sont calculés conformément aux Eurocodes. Notre gamme standard est optimisée pour répondre aux hypothèses de construction et d'utilisation les plus courantes. Pour toutes demandes particulières notre bureau d'études vous conseillera.



\* hauteur de remblai  
\*\* Surcharge

$\sigma_{els} \geq 2$  bars

Gamme XXL	φ = 30°		φ = 35°		Levage par ancre
	S ≤ 0.5 t/m <sup>2</sup>	S ≤ 1.0 t/m <sup>2</sup>	S ≤ 1 t/m <sup>2</sup>	S ≤ 2 t/m <sup>2</sup>	
XXL50	ok	ok	ok	ok	2 x 2.5 T
XXL75	ok	ok	ok	ok	2 x 2.5 T
XXL100	ok	ok	ok	ok	2 x 2.5 T
XXL125	ok	ok	ok	$h_r \leq 120$	2 x 2.5 T
XXL150	ok	$h_r \leq 135$	ok	$h_r \leq 130$	2 x 2.5 T
XXL175	ok	$h_r \leq 150$	$h_r \leq 155$	$h_r \leq 135$	2 x 2.5 T

### PRÉPARATION DE L'ASSISE

Après décapage et terrassement jusqu'à la profondeur Hors Gel\*, il convient de vérifier que la portance du sol d'assise soit égale ou supérieure à la valeur d'hypothèse  $q$  de la note de calcul. Dans le cas contraire, une purge du terrain avec une substitution de matériau est nécessaire.

Un béton de propreté servant d'assise pour les murs en L ou T de 10 cm d'épaisseur est ensuite coulé.

Lors de la pose, il est conseillé d'interposer entre nos éléments et le béton de propreté un sable ciment de 2 à 3 cm d'épaisseur pour effectuer un réglage précis.

*\*Le Hors Gel est la profondeur à laquelle le sol ne gèle pas, elle est variable suivant les régions.*



### MANUTENTION

La manutention s'effectue avec des ancrs de levage.

Lorsque les murs sont livrés couchés, du fait de leur encombrement, il convient de les relever avec précaution.

L'utilisation de tas de sable ou de pneus peut s'avérer judicieuse pour amortir les éléments lors de la phase de relevage (cf notice de pose).

### JOINTS DE POSE

Les joints de pose entre nos éléments sont secs et peuvent être compris entre 5 et 20 mm.

### REMBLAIEMENT

Les caractéristiques physiques et mécaniques du matériau de remblai sont conformes à celles définies dans la note de calcul.

Le remblaiement et le compactage derrière les murs s'effectuent par couches successives d'épaisseur uniforme.

Le compactage ne doit pas engendrer d'efforts supérieurs à ceux pris en compte dans le dimensionnement des murs.

Si le matériau de remblai comporte des éléments fins (de diamètre  $< 10$  mm) en quantité non négligeable ( $> 10\%$ ) une bande de géotextile sera mise en place au droit du joint vertical



### DRAINAGE DU REMBLAI

Un drainage efficace garantit la pérennité de l'ouvrage. Il doit être conçu pour assurer l'évacuation des eaux d'infiltration (ruissellement de surface) et des venues d'eau éventuelles du terrain.

Un géotextile est mis en place entre le terrain naturel et le remblai si des risques de pollution des différents matériaux entre eux sont à craindre. Par ailleurs, les murs de soutènement en L ou T peuvent être équipés de barbacanes ainsi que de réservations pour le passage des tuyaux de drainage vers l'exutoire (sur demande).

Les murs PBM doivent être posés suivant les règles de l'art précitées et remblayés avec des matériaux de qualités conformément aux hypothèses des notes de calculs ou suivant notre abaque de dimensionnement.

Les murs ne doivent pas être détournés de leur fonction principale qui est le soutènement des terres.

La responsabilité de PBM ne pourra être engagée en cas de manquement à l'une des ses conditions.

